



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**SECRETARIAT GENERAL**

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

**SERVICE DU DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL**

**SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT ET DE LA MOBILITE**

**BUREAU DES RECRUTEMENTS PAR CONCOURS**

# RAPPORT DU JURY

Concours des administrateurs des affaires  
maritimes  
Session 2022

## Rédacteur

---

Guillaume SELIER, président du jury

Référence(s) intranet et internet

<http://intra.portail.e2.rie.gouv.fr/passer-un-concours-r2367.html>

<https://www.ecologie.gouv.fr/concours-du-ministere>

# SOMMAIRE

<b>I. PRESENTATION GENERALE</b> .....	1
A. LES TEXTES REGLEMENTAIRES .....	1
B. CALENDRIER DES EPREUVES .....	2
C. STATISTIQUES .....	3
<b>II. LES EPREUVES ECRITES</b> .....	4
A. IMPRESSIONS GENERALES.....	4
B. IMPRESSIONS PAR SUJETS ET EPREUVES.....	5
1. EPREUVES DE DROIT PUBLIC ET D'ADMINISTRATION .....	5
2. EPREUVES DE DROIT PRIVE .....	5
3. EPREUVES DE CULTURE GENERALE.....	5
4. EPREUVES DE SCIENCES ECONOMIQUES.....	6
5. EPREUVES DE NOTE SUR DOSSIER (NOTE DE SYNTHESE) .....	7
6. EPREUVE DE SCIENCES DE LA VIE ET ENVIRONNEMENT .....	9
7. ANGLAIS.....	9
<b>III. LES EPREUVES ORALES</b> .....	10
A. ORAL D'OPTION .....	10
B. ANGLAIS .....	10
C. ENTRETIEN AVEC LE JURY .....	10

# ***Rapport général du président du jury***

*Guillaume SELLIER, Inspecteur Général des Affaires Maritimes*

## *ADMINISTRATEURS DES AFFAIRES MARITIMES*

*CONCOURS ARTICLE 4.1*

*CONCOURS ARTICLE 4.2*

*CONCOURS ARTICLE 6.1*

## *ADMINISTRATEURS PRINCIPAUX DES AFFAIRES MARITIMES*

*CONCOURS ARTICLE 7.1.1*

## **I. PRESENTATION GENERALE**

Le concours sur épreuves de recrutement des administrateurs des affaires maritimes était ouvert au titre de trois voies de recrutement :

- Article 4.1 : 6 postes ouverts selon l'arrêté du 16 février 2022
- Article 4.2 : 1 poste ouvert selon l'arrêté du 16 février 2022
- Article 6.1 : 4 postes ouverts selon l'arrêté du 16 février 2022

Le concours sur titres de recrutement des administrateurs principaux des affaires maritimes était ouvert au titre d'une voie de recrutement :

- Article 7.1.1 : 2 postes ouverts selon l'arrêté du 16 février 2022

Nota : sous réserve de l'accord du contrôleur budgétaire ministériel, les postes non pourvus d'un concours peuvent être reportées sur un autre concours.

En 2022, les 3 postes non pourvus des concours 4.2 et 6.1 ont été reportés sur le 4-1, conduisant à l'appel à la liste complémentaire.

### **A. LES TEXTES REGLEMENTAIRES**

Article 4.1 :

- Arrêté du 6 décembre 2021 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours sur épreuves pour le recrutement d'élèves administrateurs des affaires maritimes.
- Arrêté du 16 février 2022 fixant le nombre de places offertes aux concours sur épreuves d'élèves administrateurs des affaires maritimes, ouverts au titre de l'année 2022.
- Arrêté du 19 janvier 2022 fixant la composition du jury du concours externe sur épreuves pour le recrutement d'élèves administrateurs des affaires maritimes (article 4-1) ouvert au titre de l'année 2022.
- Arrêté du 25 mai 2022 complétant la composition du jury du concours externe sur épreuves pour le recrutement d'élèves administrateurs des affaires maritimes (article 4-1) ouvert au titre de l'année 2022.

#### Article 4.2 :

- Arrêté du 06 décembre 2021 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours sur épreuves pour le recrutement d'élèves administrateurs des affaires maritimes.
- Arrêté du 16 février 2022 fixant le nombre de places offertes aux concours sur épreuves d'élèves administrateurs des affaires maritimes, ouverts au titre de l'année 2022.
- Arrêté du 19 janvier 2022 fixant la composition du jury du concours externe sur épreuves pour le recrutement d'élèves administrateurs des affaires maritimes (article 4-2) ouvert au titre de l'année 2022.

#### Article 6.1 :

- Arrêté du 06 décembre 2021 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture d'un concours sur épreuves pour le recrutement d'élèves stagiaires administrateurs des affaires maritimes au grade d'administrateur de 1ère classe.
- Arrêté du 16 février 2022 fixant le nombre de places offertes au concours sur épreuves pour le recrutement d'élèves stagiaires administrateurs des affaires maritimes au grade d'administrateur de 1ère classe ouvert au titre de 2022.
- Arrêté du 19 janvier 2022 fixant la composition du jury du concours sur épreuves d'élèves stagiaires administrateurs des affaires maritimes de 1ère classe (article 6.1) ouvert au titre de l'année 2022.
- Arrêté du 25 mai 2022 complétant la composition du jury du concours sur épreuves d'élèves stagiaires administrateurs des affaires maritimes de 1ère classe (article 6.1) ouvert au titre de l'année 2022.

#### Article 7.1.1 :

- Arrêté du 06 décembre 2021 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture d'un concours sur titres pour le recrutement d'administrateurs principaux des affaires maritimes.
- Arrêté du 16 février 2022 fixant le nombre de places offertes au concours sur titres pour le recrutement d'administrateurs principaux des affaires maritimes ouvert au titre de 2021.
- Arrêté du 19 janvier 2022 fixant la composition du jury du concours sur titres d'administrateurs principaux des affaires maritimes (article 7-I-1) ouvert au titre de l'année 2022.

## B. CALENDRIER DES EPREUVES

Les concours 2022 sur épreuves de recrutement des administrateurs des affaires maritimes se sont déroulés du 29 au 31 mars 2022 (épreuves écrites), le 17 juin 2022 (épreuves sportives) et du 20 au 30 juin 2022 (épreuves orales).

Le concours 2022 sur titres de recrutement des administrateurs principaux des affaires maritimes s'est déroulé le 20 juin 2022 (épreuve orale de sélection). Les dossiers de présélection étaient à rendre pour le 11 mars 2022.

## C. STATISTIQUES

### ÉLÈVES ADMINISTRATEURS DES AFFAIRES MARITIMES (article 4-1)

Année	Nombre de postes	Inscrits	Présents écrits	Admissibles	Présents entretien	LP	LC
2016	8	109	64	25	22	8	5
2017	8	120	78	28	24	8	7
2018	8	120	67	32	23	8	7
2019	6	108	69	29	23	6	8
2020	6	117	46	23	20	6	8
2021	6	167	76	27	21	6	4
2022	6	136	60	23	20	9	2

### ÉLÈVES ADMINISTRATEURS DES AFFAIRES MARITIMES (article 4-2)

Année	Nombre de postes	Inscrits	Présents écrits	Admissibles	Présents entretien	LP	LC
2016	4	13	7	2	2	1	0
2017	4	14	0	0	0	0	0
2018	3	16	3	2	2	1	0
2019	1	15	4	0	0	0	0
2020	1	4	4	0	0	0	0
2021	1	14	7	0	0	0	0
2022	1	7	2	0	0	0	0

## ÉLÈVES STAGIAIRES ADMINISTRATEURS DES AFFAIRES MARITIMES (article 6-1)

Année	Nombre de postes	Inscrits	Présents écrits	Admissibles	Présents entretien	LP	LC
2016	2	19	14	8	8	2	3
2017	3	22	17	11	10	3	3
2018	3	30	17	16	15	3	5
2019	4	17	9	6	5	3	0
2020	4	10	6	4	4	2	0
2021	4	25	19	9	8	2	0
2022	4	26	15	10	7	2	0

## ADMINISTRATEURSPRINCIPAUX DES AFFAIRES MARITIMES (article 7-1-1)

Année	Nombre de postes	Inscrits	Admissibles	Présents entretien	LP	LC
2021	1	5	2	1	0	0
2022	2	9	1	1	1	0

## II. LES EPREUVES ECRITES

### A. IMPRESSIONS GENERALES

Dans chacune des matières traitées la répartition des copies suit une courbe de Gauss avec un sommet de la courbe autour de 13. Quelques très bonnes copies (16+) se distinguent par une appréhension complète du sujet, une hauteur de vue assortie d'une mise en perspective de la problématique et une capacité à construire un raisonnement rigoureux étayé d'exemples concrets reflétant une profondeur de réflexion.

Quelques copies peu nombreuses se situent en dessous de la moyenne, le sujet n'ayant pas été compris, le raisonnement étant confus et les lieux communs faisant office d'idées. C'est un écueil que le jury a tendance à retrouver un peu trop souvent dans les copies qui traitent le sujet de culture générale.

Le jury accorde une importance toute particulière à l'orthographe et a attribué, par voie de conséquences, une note éliminatoire à toutes les copies présentant un nombre trop élevé de fautes d'orthographe. De bonnes copies ont perdu également des points car le travail de relecture n'a pas été réalisé.

Le jury invite les candidats à prendre un peu de temps en début d'épreuve pour bien faire le tour du sujet posé, identifier les problématiques, les mettre en perspective et construire un raisonnement rigoureux et argumenté permettant de défendre les idées avancées.

Enfin le jury attire l'attention des candidats au 4-2 sur la nécessité de bien préparer les épreuves écrites.

## B. IMPRESSIONS PAR SUJETS ET EPREUVES

### 1. EPREUVES DE DROIT PUBLIC ET D'ADMINISTRATION

*Épreuve de droit public concours 4.1 (Responsabilité administrative et responsabilité politique des personnes publiques) :*

L'épreuve de droit public portait sur un sujet assez large dont il convenait de bien définir les termes : responsabilité, responsabilité administrative, responsabilité politique et personnes publiques. Près de la moitié des copies n'ont pas obtenu la moyenne à cette épreuve soit parce que la notion de personne publique n'était pas correctement définie, soit parce que le niveau des connaissances en droit public était insuffisant, soit enfin parce que le sujet était mal délimité et les développements hors sujet (responsabilité pénale, responsabilité financière).

De trop nombreuses copies ont été disqualifiées en raison de l'orthographe ou d'erreurs dans la syntaxe.

Le sujet impliquait en effet de maîtriser à la fois les questions de responsabilité administrative des personnes publiques et de responsabilité politique (droit constitutionnel). Des incursions dans le champ du droit international étaient souhaitables. Les meilleures copies sont celles qui sont parvenues à mobiliser ces points – pas nécessairement tous – en menant une démonstration convaincante à travers un plan structuré et réfléchi.

*Épreuve d'administration concours 4.2 (Le contrôle de l'administration) :*

Le sujet de l'épreuve de droit public du concours 4.2 portait sur un thème très classique, « le contrôle de l'administration ». Deux candidats seulement ont composé et ont obtenu une note éliminatoire en raison de connaissances nettement insuffisantes en droit de l'administration. Le style était confus et le niveau d'orthographe nettement insuffisant pour l'une des deux copies. Les deux copies permettent de penser que les candidats étaient très insuffisamment préparés pour cette épreuve.

### 2. EPREUVES DE DROIT PRIVE

*Épreuve de droit privé concours 4.1 (L'état civil des personnes est-il librement disponible ?) :*

L'épreuve de droit privé n'a été choisie que par quatre candidats ce qui rend le panel peu représentatif. Malgré tout, plusieurs points saillants ressortent de la correction. L'actualité du sujet n'est souvent pas maîtrisée dans des domaines en constante évolution ; certains candidats ont exposé des règles de droit obsolètes. En outre, les candidats ont parfois tendance à présenter des règles de façon isolée et technique sans les replacer dans un contexte général, au regard des grands mouvements qui animent la matière et permettent de la problématiser. Enfin, un soin tout particulier doit être porté à l'orthographe et à la syntaxe.

### 3. EPREUVES DE CULTURE GENERALE

*Épreuve de culture générale concours 4.1 (La mort est-elle un sujet tabou dans les sociétés occidentales ?) :*

Le sujet était difficile et nécessitait une bonne réflexion. Le thème de la mort est généralement abordé dans les cours de philosophie mais l'évolution de la perception de la mort dans les sociétés occidentales a été appréhendée par des historiens comme Michel Vovelle (*La mort et l'Occident de 1300 à nos jours*) ou Philippe Ariès (*L'homme devant la mort*) qui ont su montrer comment la mort, en Occident, fut appréhendée de manière collective avant de devenir un phénomène individuel, ce qui conduit au déni de société.



Le sujet soulève des questions au cœur de l'actualité : débats sur la fin de vie, l'euthanasie et le suicide assisté, crise sanitaire et interventionnisme public pour protéger la vie. Mais il implique de prendre en compte d'autres éléments qui permettaient véritablement de débattre de la question posée : Panthéonisation, cérémonies d'hommages militaires et civils pour honorer les soldats morts pour leur pays ou le décès de personnalités, réglementation des cimetières et des services funéraires, etc.

Compte-tenu de tous ces éléments très variés, il convenait de définir les termes du sujet : la mort, le tabou, et les sociétés occidentales. Sur 60 copies, 10 ont obtenu une assez bonne note voire une bonne note (supérieure ou égale à 13) car celles-ci témoignaient de réflexions personnelles et engagées assorties d'un bon niveau de culture générale. Dans l'ensemble, elles étaient rédigées dans un style clair et agréable à lire. Trois copies se sont distinguées en obtenant une note supérieure à 15 sur 20 grâce à une grande hauteur de vue sur le sujet avec des références culturelles variées et mobilisées intelligemment.

D'autres bonnes copies auraient pu obtenir une meilleure note si un effort de relecture avait été fait pour réduire le nombre de fautes d'orthographe.

Les autres copies ont obtenu des notes qui oscillent entre 8 et 13 parce que, le plus souvent, le sujet n'avait pas été correctement délimité et défini : rares sont les copies qui ont fait l'effort de définir le tabou, par exemple. Ces copies contenaient également beaucoup trop de développements hors sujet, des généralités et des démonstrations discutables en raison sans doute d'une culture générale un peu légère et d'un manque de réflexion.

Il faut déplorer le fait que 15 copies, soit un quart des candidats, ont obtenu une note éliminatoire en raison, le plus souvent, de fautes d'orthographe et de syntaxe beaucoup trop nombreuses.

En définitive, trop peu de copies attestent un bon niveau de culture générale et une réflexion approfondie sur le sujet exposé.

Les candidats doivent en tirer des enseignements : la lecture de thèmes majeurs s'impose, la réflexion doit être stimulée ; il faut apprendre à réfléchir, à maîtriser une analyse et à exprimer une opinion. Réciter des fiches n'est pas l'exercice adapté à l'épreuve.

*Épreuve de culture générale concours 4.2 et 6.1 (Les droits de l'homme sont-ils universels ?):*

Le sujet commun aux candidats aux concours 4.2 et 6.1 était des plus classiques. Son intérêt résidait principalement dans l'analyse de l'universalité et impliquait une bonne connaissance philosophique de la question des droits de l'homme. Il convenait de prendre le soin de délimiter le sujet dans le temps et dans l'espace.

Les candidats au concours 6.1 s'en sont plutôt bien sortis puisque 9 copies sur 14 ont obtenu la moyenne et 4 ont une note supérieure ou égale à 14. Ces 4 copies attestent un bon niveau de réflexion, un bon niveau de culture générale et de bonnes qualités rédactionnelles. Les 5 autres comportaient des analyses un peu floues ou bien des erreurs de méthodologie (plan insuffisamment structuré, intitulés, délimitation imparfaite).

Les 5 copies qui n'ont pas obtenu la moyenne ne justifient pas d'un niveau de culture générale suffisant. 2 ont reçu une note éliminatoire en raison d'un niveau d'orthographe disqualifiant.

Les deux candidats au concours 4.2 n'ont pas obtenu la moyenne. Le niveau attendu n'était évidemment pas le même que pour le concours 6.1. Une copie a reçu une note éliminatoire en raison d'un niveau d'orthographe très faible (jusqu'à 12 fautes par page). L'autre copie démontre un effort de réflexion mais le sujet n'a pas été traité dans son ensemble tandis que le style et l'orthographe demeurent insuffisants.

#### 4. EPREUVES DE SCIENCES ECONOMIQUES

*Épreuve de sciences économiques concours 4.1 (L'efficacité de la concurrence dans la régulation des marchés) :*

Ce sujet très académique a été bien traité dans l'ensemble par les 9 candidats présents. La moyenne générale est de 12,44 sur 20 avec un écart type de 1,94. Toutes les copies ont la moyenne. Les notes s'étalent de 10 à 16 sur 20.

Le sujet est maîtrisé et certainement bien préparé. Toutefois, face à un sujet aussi standard, certains candidats limitent l'effort en récitant simplement des fiches sans analyser le problème de fond lié à la thématique. Les fondements théoriques annoncés sont exacts mais aucune synthèse analytique n'y est associée. Le devoir s'apparente alors à un cours standard sans réflexion personnelle. Le fonctionnement réel des marchés est notamment très peu étudié dans ces copies qui se contentent de lister les fondements théoriques de la concurrence et de décrire les modalités d'ajustement théorique d'un marché par les prix et les quantités. Mais qu'en est-il dans les faits de la régulation réelle d'un marché ? Ces candidats ne soulèvent même pas la question. Ils ne prennent aucun risque, n'avancent aucune idée personnelle et ces devoirs sont fades.

Deux copies se démarquent par la qualité de la synthèse théorique proposée et l'argumentation développée. Ces candidats prennent du recul et s'interrogent sur le problème de fond de l'efficacité ; ils posent des questions, s'interrogent sur les limites et hypothèses des modèles théoriques et construisent une vraie problématique. Ils démontrent ainsi leur capacité à élaborer un raisonnement et à analyser ; ils en sont fortement récompensés. Ils envisagent notamment les différents modes de régulation possible, les conditions de faisabilité, les limites, l'utilité potentielle d'une concurrence éventuellement contestable (disputable), les stratégies des acteurs du marché, les menaces des concurrents, l'organisation des marchés... Même si l'argumentation n'est pas toujours complète ou percutante, l'effort de réflexion est bien présent et valorise très nettement le devoir.

Les candidats doivent donc saisir leur chance en démontrant leur capacité à construire un raisonnement, à proposer une réflexion sur la base d'acquis déjà bien maîtrisés.

## 5. EPREUVES DE NOTE SUR DOSSIER (NOTE DE SYNTHÈSE)

Le thème du dossier était les terres rares : "Le troisième empereur de la vingt et unième dynastie, à qui on apporta des pierres précieuses trouvées dans une mine, la fit fermer, ne voulant pas fatiguer son peuple à travailler pour une chose qui ne pouvait ni le nourrir ni le vêtir. »

Montesquieu (1748). De l'esprit des lois (in Chapitre VI « Du luxe à la Chine »)

A partir des documents joints (67 pages), vous rédigerez une note à l'attention du Ministre de la Transition écologique et de la Mer pour présenter les enjeux liés aux terres rares et exprimer les recommandations qui vous paraîtront utiles sur le sujet.

Votre note ne devra pas dépasser 8 pages soit 2 copies doubles.

Un plan était suggéré dans le sujet : 1°) enjeux 2°) recommandations) mais il était possible de s'en éloigner. Les meilleures copies font état d'un plan dynamique et convaincant qui permet de suivre aisément le fil de la réflexion et d'aboutir à des recommandations priorisées, réalistes et ajustées au destinataire de la note.

La difficulté majeure pour tous les candidats était de ne pas réussir à problématiser clairement le sujet de la note : de nombreux points étaient traités dans les différents documents et ce foisonnement d'informations, d'intérêt variable selon le plan choisi, devait faire l'objet d'une organisation claire et cohérente lors de la rédaction.

Des confusions (hydrolienne/éolienne par exemple) ou des contre-sens sur des données centrales du dossier (notamment économiques) ont parfois été relevés. La conséquence est une perte de crédibilité de l'ensemble de la copie. Seules quelques copies ont essayé de faire un lien entre la citation de Montesquieu et le sujet des terres rares. Le lien géographique était évident mais d'autres remarques et observations étaient possibles notamment sur les applications des terres rares à la production de biens non essentiels.

Le niveau moyen d'orthographe était très bas. Il ne s'agit pas uniquement de fautes d'accord qui seraient excusables par la rapidité de rédaction mais parfois d'un déficit évident de vocabulaire et très souvent d'une utilisation baroque de la syntaxe. La compréhension des copies en est affectée et la crédibilité d'une note (à destination d'un ministre) également. Un soin particulier doit être porté à la clarté de l'écriture pour en rendre la lecture agréable et fluide.

Le dossier était le même pour les trois concours mais les attendus du correcteur étaient adaptés à chaque concours.

#### *Épreuve de note sur dossier (note de synthèse) concours AAM de l'article 6-1*

Le concours 6-1 qui concerne des candidats ayant déjà une expérience professionnelle, militaire, maritime ou administrative, maintient une répartition « classique » : de nombreuses copies moyennes, quelques copies insuffisantes et excellentes.

Cette consigne devait permettre aux candidats à partir, le cas échéant, d'un socle de connaissances personnelles et, surtout, d'une réflexion d'ensemble sur les documents qui leur étaient fournis, de mettre en valeur :

- Leur aptitude à trier des documents de nature très diverse, quitte à choisir d'en écarter ;
- Leur puissance de travail pour traiter une masse importante d'informations contenues dans un dossier de 67 pages, comportant 12 documents ;
- Leurs capacités techniques à organiser leur réflexion, y compris à partir de leur pratique professionnelle antérieure qui doit apporter une approche réaliste du sujet ;
- Leur culture de l'actualité, au sens large (faits, contexte, tendances, évolution des activités humaines) ;

Sur la forme, la qualité de rédaction est un point d'attention. De trop grandes difficultés de syntaxe ou d'orthographe sont gravement pénalisantes pour ces candidats qui sont déjà en situation professionnelle. La technique de la note sur dossier est correctement appréhendée dans ce concours.

Les meilleures copies ont présenté une qualité d'écriture (style), de présentation (marge, sauts de §, titres, sous-titres), de conception et de respect du plan annoncé qui a permis, dans le respect de la consigne de ne pas dépasser 8 pages, une prise de connaissance aisée du travail réalisé.

La définition claire des termes et du contexte du sujet est un atout de méthode certain. La partie « recommandations » étaient souvent assez réussie pour ces candidats démontrant globalement un vivier composé de personnes réalistes et cultivées.

#### *Épreuve de note sur dossier (note de synthèse) concours AAM de l'article 4-1*

Les candidats issus de parcours de formation de l'enseignement supérieur, en s'appuyant sur une méthodologie bien maîtrisée pour cette épreuve et sur une réflexion d'ensemble sur les documents qui leur étaient fournis, devaient mettre en valeur :

- Leur capacité à organiser leur réflexion, y compris à partir de leur formation initiale (juridique, économique, scientifique ou en sciences humaines, notamment) pour proposer et orienter un plan ;
- Leur aptitude à discriminer la valeur ou l'importance des documents présentés, de nature très diverse, quitte à choisir de s'en écarter ;
- Leur vision et analyse d'une problématique de société, actuelle ou contemporaine, le cas échéant en portant une critique ou en défendant un point de vue ;
- Leur culture de l'actualité, au sens large (faits, contexte, tendances, évolution de la société) ;

Sur le fond, le principal écueil était de ne pas arriver à dégager un ensemble de questions croisées et à construire un plan clair, intéressant, permettant de hiérarchiser les points forts des documents, sans reprendre des points anecdotiques ou inutiles à partir du dossier

Les copies insuffisantes sur le fond présentaient aussi des problèmes majeurs de forme ou de méthode. Peu de copies étaient inachevées mais de nombreuses copies étaient trop plates, sans relief, faute de problématisation et de capacité à intéresser le destinataire de la note.

Les enjeux étaient globalement bien perçus par les candidats mais pas systématiquement mis en pendant ou discutés. Les recommandations étaient trop rarement justifiées et parfois sous forme de liste dans laquelle on suppose que le destinataire de la note aurait à choisir. Certains candidats ont fait le choix discutable de créer des tableaux pour illustrer certaines données.

Le soin apporté à rédiger des titres et sous titres explicites est souvent une armature solide qui permet à des copies de sortir du lot.

Sur la forme, le niveau de la qualité de rédaction (orthographe, grammaire, syntaxe, style, clarté de l'expression), reste hétérogène. La maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe est impérative pour soutenir la réflexion.

La technique de la note sur dossier est globalement très bien maîtrisée dans ce concours externe à l'issue, certainement, d'une efficace préparation aux concours. Il s'agit par conséquent d'une épreuve qui peut être très bénéfique pour les candidats pour asseoir leur socle de points en vue de l'admissibilité.

Toutefois, la méthode doit servir un raisonnement (la résolution de la problématique), susciter l'intérêt et emporter la conviction.

Les toutes meilleures copies ont présenté une qualité d'écriture (style), de présentation (marge, sauts de §, titres et sous-titres), de conception du plan (en ayant dégagé une véritable problématique) et de respect du raisonnement annoncé qui ont permis une prise de connaissance aisée par le correcteur du travail réalisé, sur un sujet particulièrement riche.

Les candidats ayant exercé leur esprit critique sur certains arguments issus du dossier (choix de retenir ou d'écarter certaines recommandations) en ont retiré un bénéfice dès lors que la critique était équilibrée, argumentée et cohérente dans le raisonnement. Cette partie critique est rarement présente. Elle suppose un engagement et une prise de risque des candidats et on peut très globalement juger leur prudence excessive. On peut regretter que les candidats présentent majoritairement une pensée stéréotypée et tout indice d'une réflexion personnelle est intéressant pour le correcteur.

#### *Épreuve de note de sur dossier (note de synthèse) concours AAM de l'article 4-2*

Si le sujet était identique pour ce concours, les attendus étaient différents : une approche plus pragmatique des différents enjeux était possible avec des recommandations de bon sens et un choix judicieux des priorités entre elles. Le très faible nombre de copies rendues (2) empêche de tirer des tendances générales mais appelle une analyse au cas par cas. On note une amélioration par rapport aux copies des années antérieures mais le niveau reste largement perfectible.

## 6. EPREUVE DE SCIENCES DE LA VIE ET ENVIRONNEMENT

Pas de candidat sur cette épreuve.

## 7. ANGLAIS

Le niveau de difficulté du texte était B2 selon le CECRL (Cadre Européen Commun de référence pour les langues) « Peut comprendre le contenu essentiel de sujets concrets ou abstraits dans un texte complexe... ».

### III. LES EPREUVES ORALES

#### A. ORAL D'OPTION

Les candidats doivent préparer avec minutie cet oral ce qui n'est pas toujours le cas. L'absence ou le déficit de préparation est immédiatement perceptible par le jury et dénote une lacune de motivation ou de niveau qui peut être rédhibitoire.

En outre, les meilleurs candidats savent présenter le sujet avec précision et justesse en donnant le cas échéant des exemples issus de leurs parcours professionnels pour illustrer ou compléter leur propos. Ils peuvent également utiliser cette épreuve pour démontrer leur compréhension des sujets d'actualité, des débats d'idées ou des évolutions doctrinales ou techniques en la matière.

#### B. ANGLAIS

L'ensemble des candidats disposait d'un bon niveau d'anglais.

#### C. ENTRETIEN AVEC LE JURY

Le jury s'attache à comprendre les motivations et la personnalité de chaque candidat. Il essaye de déterminer le potentiel humain et intellectuel (capacité d'analyse et de synthèse, argumentation, hauteur de vue par rapport à une question posée, rapidité du raisonnement) ainsi que le système de valeurs de chacun à travers les échanges en projetant le candidat dans diverses situations professionnelles.

La connaissance de la réalité des métiers exercés par les administrateurs des affaires maritimes est un atout pour éprouver et ensuite exprimer une motivation.

Le principe est bien d'identifier si le ou la candidat(e) dispose des qualités requises pour s'épanouir dans les multiples postes qu'offre le corps des administrateurs des affaires maritimes.

##### *Concours 4.1*

L'épreuve est très bien préparée par l'ensemble des candidats mais il arrive qu'une gestion du stress défaillante empêche une réelle rencontre avec le jury. Certains candidats échouent à se synchroniser avec le jury et donc à être dans une communication réelle.

Les candidats doivent soigner la présentation de leur parcours car cette séquence ouvre l'oral et éclaire le jury sur les expériences pointées sur le CV qui doit lui-même être clair, lisible et justifié. Etant en situation de concours, aucun tri préalable n'est effectué entre les CV qui sont tous lus avec attention pour permettre de rentrer rapidement en communication avec le candidat. Insérer une photographie d'identité sur le CV ne nuit pas à l'exercice et n'entraîne aucune discrimination.

Les meilleurs profils sont hétérogènes mais présentent des caractéristiques communes :

- Un parcours qui témoigne d'une ouverture d'esprit, d'un sens du service et d'une bonne maturité
- Une connaissance des métiers, des conditions d'exercice, et du statut des AAM
- Une vivacité de la réflexion et une profondeur intellectuelle appliquées aux enjeux maritimes

##### *Concours 4.2*

Sans objet

### *Concours 6.1*

Les candidats de ce concours sont souvent très à l'aise et entrent facilement en interaction avec le jury. La densité du parcours professionnel et de la personnalité ainsi que la motivation pour les métiers de l'administration maritime sont testées par le jury.

La capacité à exercer des fonctions directoriales, à porter concrètement des politiques publiques (et non pas à gérer des fonctions supports), et à développer une vision stratégique sur les enjeux d'actualité sont des qualités recherchées.

Certains candidats sont attirés par le niveau d'exercice mais méconnaissent la réalité des métiers exercés, l'environnement de travail, les spécificités du statut militaire. Ces lacunes rendent leur motivation profonde douteuse et font peser un risque au candidat lui-même de se tromper de voie.

Les conditions de reconstitution de carrière doivent être prises en compte par les candidats à ce concours. Il est recommandé de bien se renseigner sur ce sujet au préalable auprès des services de la DRH spécialisés dans la gestion du personnel maritime, pour éviter toute déconvenue à l'issue du recrutement ou a fortiori de découvrir le problème pendant l'oral devant le jury...

### *Concours 7.1.1*

Le candidat retenu a convaincu les membres du jury de sa motivation. Il a su présenter de manière claire et argumentée la cohérence entre son parcours professionnel et sa candidature. Les échanges ont permis de constater que le candidat s'était bien renseigné sur les fonctions d'enseignement et sur le fonctionnement interne de l'école nationale supérieure maritime.